PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Décret n° 2003 - 234 **du** 22 Août 2003
portant ratification d'un accord de financement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;
Vu la loi n° 23 - 2003 du 22 Août 2003 autorisant la ratification d'un accord de financement de développement ;
Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003–94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

D E C R E T E :

Article unique : Est ratifié l'accord de financement de développement relatif au projet d'urgence de relance et d'appui aux communautés signé le 28 juin 2003 à Washington, aux Etats-Unis d'Amérique, entre la République du Congo et l'Association Internationale de Développement.

L' accord dont s'agit est annexé au présent décret.

Fait à Brazzaville, le 22 Août 2003

Denis SASSOU N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Rigobert Roger ANDELY

Le ministre des affaires étrangères,
de la coopération et de la francophonie,

Rodolphe ADADA